

MEMBRE DU CSE À LA CSSCT

Nouveau élu du CSE

DURÉE	MODALITÉ	EFFECTIF	PRÉREQUIS
21 heures - 3 jours	Présentiel - synchrone	4 à 10 participants	Aucun

1. FINALITÉ DE LA FORMATION

Permettre aux membres du CSE siégeant à la CSSCT d'actualiser et de consolider leurs compétences afin d'exercer efficacement leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

2. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Se positionner comme acteur de la prévention des risques professionnels.
- Maîtriser les connaissances nécessaires au fonctionnement efficace du CSE et de la CSSCT.
- Participer à l'évaluation des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.
- Analyser un accident du travail ou une maladie professionnelle à partir de faits objectifs.
- Construire et proposer un plan d'action de prévention structuré et argumenté.
- Identifier et évaluer les risques psychosociaux et les risques liés aux troubles musculosquelettiques.

3. PUBLIC CONCERNÉ

Élus titulaires ou suppléants du CSE membres de la CSSCT, personnes participant à l'animation de la prévention, responsables des ressources humaines et président de l'instance, dans le cadre d'un renouvellement de mandat.

4. PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé.

5. DURÉE ET ORGANISATION

Durée pédagogique : 35 heures réparties sur 5 journées. Formation réalisée en présentiel, en groupe de 4 à 10 participants.

6. CONTENU DE LA FORMATION

Connaître les enjeux de la prévention

- Statistiques des accidents du travail et maladies professionnelles, coûts directs et indirects, responsabilités civile et pénale, obligations de l'employeur, faute inexcusable, injonctions, mises en demeure et délégation de pouvoir.

Savoir s'intégrer parmi les différents acteurs de la prévention

- Acteurs internes et externes de la prévention, rôles, missions et complémentarités.

Comprendre la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Définitions et processus de reconnaissance des AT/MP, coûts associés, notions de danger, exposition, risque et processus accidentel, déterminants des conditions de travail, actions de prévention portant sur l'organisation, l'humain et la technique.

Participer à la démarche globale de prévention

- Les neuf principes généraux de prévention, rôle de la CSSCT, distinction entre les différents mandats du CSE, importance de l'ordre du jour et formulation factuelle des questions.

Observer, analyser et exercer son rôle de proposition

- Recueil et rédaction de faits, observation du travail réel, entretien avec les acteurs, méthodes I.Ta.Ma.Mi et QQQCP, écoute active, missions, consultations, informations et documents à disposition de la CSSCT, sources documentaires de prévention.

Développer la prévention

- Évaluation des risques, travail réel et travail prescrit, document unique, plan de prévention, égalité professionnelle, harcèlement moral et sexuel, agissements sexistes, analyse des AT/MP, construction et suivi d'un plan d'action.

Actualiser les connaissances sur le CSE et la CSSCT

- Mise en place, composition, durée et fin des mandats, attributions générales du CSE, attributions spécifiques de la CSSCT, exercice des attributions, expertises, fonctionnement, droit d'alerte et danger grave et imminent.

Évaluer les RPS et les risques liés aux TMS

- Tableaux de maladies professionnelles relatifs aux TMS, mécanismes des pathologies, multifactorialité, repérage avec la grille RITMS 3, définition des RPS, syndrome général d'adaptation, familles de facteurs de RPS et repérage des situations à risque à l'aide des outils INRS.

Mettre en pratique le rôle de proposition

- Accueil sécurité et intégration des nouveaux arrivants, gestion des EPI, participation au plan de formation, étude de thématiques de prévention choisies selon les besoins du groupe : vérifications périodiques, consignation, entreprises extérieures, manutentions manuelles, incendie et ATEX, bruit, ambiances lumineuses et climatiques, RPS, produits dangereux, travail en hauteur, machines, risque électrique, engins de levage et de manutention, risque biologique et déplacements.

7. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs et apports structurés du formateur.
- Échanges, discussions et retours d'expérience des participants.
- Études de cas issues de situations professionnelles réelles.
- Travaux en sous-groupes, exercices d'analyse et mises en situation.
- Utilisation de supports visuels, paperboard et ressources documentaires.
- Remise de supports pédagogiques.

8. MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle adaptée au travail collectif, vidéoprojecteur ou écran, support de présentation, paperboard, documents réglementaires et outils d'analyse des risques, exemples de documents du CSE/CSSCT et supports nécessaires aux études de cas.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations formatives au cours de la formation par questions, exercices et études de cas.
- Questionnaires de contrôle des connaissances à mi-parcours et en fin de session.
- Évaluation de la capacité à analyser une situation et à proposer des actions de prévention.
- Évaluation de la satisfaction des participants en fin de formation.

10. VALIDATION DE LA FORMATION

- Attestation de présence.
- Attestation individuelle de fin de formation mentionnant les objectifs atteints.
- Remise des résultats des évaluations selon les modalités prévues par l'organisme de formation.

11. PROFIL DU FORMATEUR

Formateur expérimenté en santé, sécurité et conditions de travail, maîtrisant le fonctionnement du CSE et de la CSSCT, l'évaluation des risques professionnels, l'analyse des accidents et la conduite de démarches de prévention.

12. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription en ligne, par courriel à contact@prevh-group.fr ou par téléphone au 04 77 52 75 83, jusqu'à la veille de la formation sous réserve de places disponibles.

13. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Les besoins d'adaptation doivent être signalés en amont afin d'étudier les aménagements pédagogiques, organisationnels et matériels possibles.